



General Conference

34th session, Paris 2007
Draft resolution

Генеральная конференция

34-я сессия, Париж 2007 г.
Проект резолюции

dr

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、

科学及文化组织

Conférence générale

34^e session, Paris 2007
Projet de résolution

المؤتمر العام

الدورة الرابعة والثلاثون، باريس ٢٠٠٧
مشروعات القرارات

Conferencia General

34^a reunión, París 2007
Proyecto de resolución

大会

第三十四届会议，巴黎，2007年
决议草案

34 C/DR.6*
(COM.SC)
2 octobre 2007
Original anglais

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5, 2^e version)

présenté par **IRAN (République islamique d')**

Titre II.A - Programmes :

Grand programme :	II	SCIENCES EXACTES ET NATURELLES
Résolution :		02000
Priorité sectorielle biennale :	1	Promouvoir la recherche et le renforcement des capacités en vue de la gestion rationnelle des ressources humaines
Paragraphe :		(a) (i)
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :		110 000 dollars des États-Unis
Source de financement proposée par l'auteur :		34 C/5, 2 ^e version, axe d'action 1 : Dépendances à l'égard de l'eau : systèmes en situation de stress et réponses de la société

Modification proposée :

- (i) renforcer les approches scientifiques pour améliorer la gestion de l'eau et la gouvernance, le développement des capacités et l'éducation à tous les niveaux ; proposer des solutions pour faciliter l'adaptation aux effets du changement planétaire sur les bassins fluviaux et les systèmes aquifères ; renforcer le suivi de l'état des ressources mondiales en eau douce grâce aux travaux de pointe du PHI dans sa septième phase, de l'UNESCO-IHE et du WWAP et des instituts et centres de catégorie 2 relatifs à l'eau ;

Note explicative :

Les centres de catégorie 2 opérant sous l'égide de l'UNESCO et agissant dans le domaine de l'eau, qui ont tous été établis sur décision de la Conférence générale, pourraient jouer un rôle

* Ce projet de résolution est parvenu au Secrétariat le 27 août 2007.

efficace dans la promotion des objectifs et plans de la priorité sectorielle biennale, ce qui nécessiterait de bien cerner leur potentiel et d'établir des modalités de coopération appropriés. En référence au paragraphe 52 du Projet de stratégie à moyen terme (34 C/4), en vertu duquel l'UNESCO doit améliorer la coordination et favoriser les activités transversales en renforçant ses partenariats avec d'autres organismes du système des Nations Unies, d'autres organisations scientifiques et technologiques internationales, des organismes nationaux de planification et des organisations non gouvernementales, il est proposé de mettre en œuvre un grand projet intitulé « Mise en réseau des centres de catégorie 2 », dans le cadre de la septième phase de l'UNESCO-PHI. Une fois ce réseau établi, tous les centres de catégorie 2 seront tenus informés des activités, réalisations et capacités existantes des autres centres, et ils pourraient ainsi mieux organiser leurs plans de mise en œuvre en vue d'améliorer leur productivité.